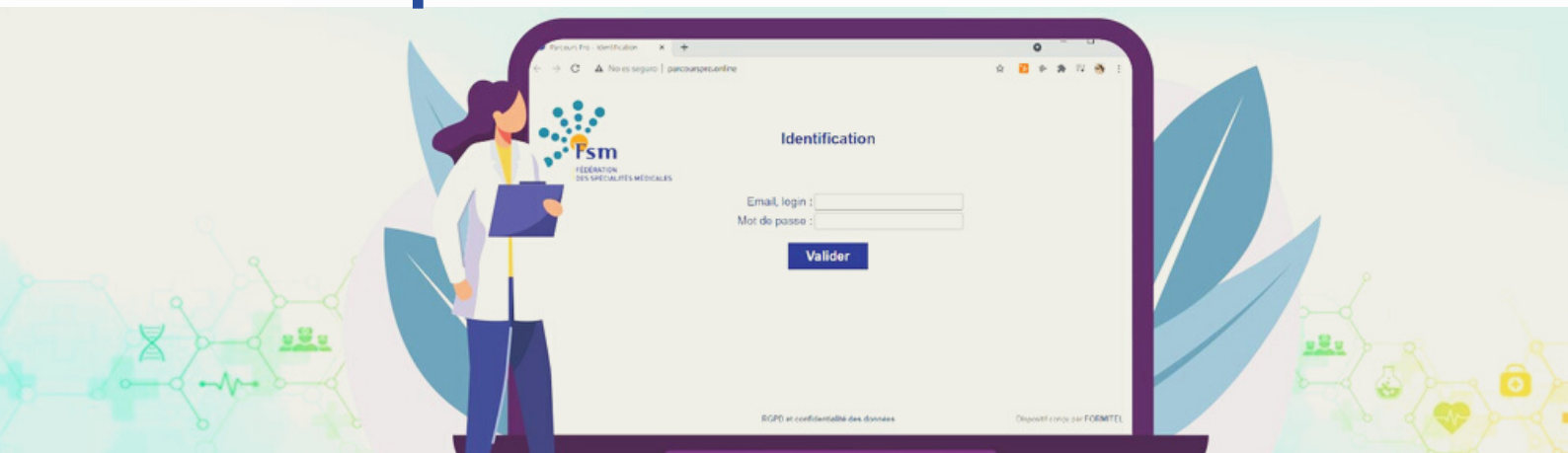


# Les étapes à suivre pour valider le parcours professionnel du CNP EDN



## ETAPE 1.

S'inscrire au Parcours Professionnel via le site de la FSM  
[S'INSCRIRE ICI](#)

## ETAPE 2.

Adhérer au CNPEDN (gratuit)  
[DEMANDER L'ADHÉSION ICI](#)

## ETAPE 3.

Construire votre parcours, choisir 4 actions dont une inscription obligatoire à un congrès d'une des sociétés savantes du CNP EDN  
[Voir le dossier](#)

## ETAPE 4.

Enregistrer sur la plate forme parcours pro.on line vos actions choisies en étape 3  
[SE CONNECTER ICI](#)

Une fois ces étapes complétées le CNPEDN vous délivrera une attestation de validation de parcours. Cette attestation sera votre justificatif de validation de parcours professionnel auprès du Conseil National de L'Ordre des Médecins.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour valider votre Parcours PRO avec le CNPEDN

